



REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE, Salle des mariages JEUDI 28 MARS 2019



ORDRE DU JOUR SEANCE ORDINAIRE À 20H30

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION »
- CREATION D'UNE POLICE MUNICIPALE, DES POSTES CORRESPONDANTS ET DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
- GARANTIE D'EMPRUNTS A PLURIAL NOVILIA
- CREATION DE JARDINS FAMILIAUX – CONVENTION PASSEE AVEC LE SIREDOM
- ADHESION A L'ASSOCIATION EVOLUSCIENCES
- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER UNE AUTORISATION D'URBANISME - ESPACES BOISES CLASSES DU PARC JEAN VILAR
- DEMANDE DE VALIDATION DES AXES CULTURELS DE LA COMMUNE EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE 2019
- RECONDUCTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SAINT-MICHEL SPORTS (SMS) ET CLUB NAUTIQUE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (CNSMO) POUR LA PERIODE 2019/2022
- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2019 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'ECHEC SCOLAIRE (APES) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE
- VERSEMENT DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- ADHESION A L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES D'ILE-DE-FRANCE (ALIF)
- LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
- MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE